Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 mouharem 1441
20 septembre 2019

N° 91

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **3322**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3322**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3326**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3330**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3332**
Avis aux créanciers..... **3336**
Convocations
Sociétés anonymes **3336**
Autres sociétés **3339**
Divers
Avis au public..... **3339**
Rectificatifs **3340**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan du Conseil National d'Accréditation "TUNAC" **3341**

CONSTITUTION

Constitution d'une Personne Physique

Nom et prénom : Mohamed Jasser Essid

N° C.I.N : 09623638

Adresse : 43 Mohamed Ali Radés 2040

Registre de commerce : A02254272017

Nom commercial : Essid Zone Autos

Objet social : Vente accessoires Autos.

Matricule fiscal : 1542228/Q/N/C/000

2019R02169SODB1

Constitution d'un groupement

Nom : groupement de développement agricoles LASWAG-SABAG

Siège social : Rogba Tataouine Route Remada KM 77

Objectifs :

- Soutenir les efforts de l'état pour les développements agricoles

- Soutenir les jeunes cultivateurs et améliorer les conditions de leurs performances agricoles.

- N° de reçu de dépôts : Reçu n°42

Président : Boukhachem Sadok

Trésorier : Chekir Mohamed Sadok

Nombre des membres fixes : 7 membres

2019M00333SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

BFI SA

SA au capital de 4.265.000 dinars

MF : 496290C

RCS: B166781996

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2016 enregistré à la recette des finances le Lac le 30 mai 2016 sous le numéro 6705751 quittance 64381 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 29 janvier 2018 sous le numéro D20185189, il a été décidé d'approuver la fusion absorption de la société BFI Holding par la société BFI SA.

2019T01311SANB2

Société CTKD SICAR

Société Anonyme

Capital : 10 643,700 DT

Siège Social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II – 1053 Tunis

Registre de commerce : B01217152018

Matricule fiscal : 1589588Q

Suivant le procès verbal du conseil d'administration n°2 en date du 20 Mai 2019 enregistré à la recette des finances les Berges du lac le 10 Juillet 2019 sous le numéro 19704987, quittance numéro M0760138, et dont un original a été déposé au greffe du registre national des entreprises le 29 Juillet 2019 sous le numéro 201936604, il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination du président du conseil d'administration.

2- Approbation des états financiers pour l'exercice 2018.

3- Convocation de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2018.

2019R02171SANB2

Société CTKD SICAR

Société Anonyme

Capital : 10 643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Registre de commerce : B01217152018

Matricule fiscal : 1589588Q

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 Juin 2019 enregistré à la recette des finances les Berges du lac le 26 août 2019 sous le numéro 19705983, quittance numéro M085108, et dont un original a été déposé au greffe du registre national des entreprises le 6 Septembre 2019 sous le numéro 201947014, il a été décidé ce qui suit :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2018.

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2018.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018.

6- Rémunération des membres du conseil d'administration.

7- Pouvoirs.

2019R02172SANB2

Augmentation du capital

Société POLYCLINIQUE EL ALYA

STE anonyme au capital de 7.400.000 dinars

Siège social : Route EL Ain Km 2.5 Sfax

RC : B18412003

MF : 825575XAM000

Dénomination sociale : société Polyclinique El Alya

Forme de la société : société anonyme

Capital de la société : 7.400.000 D

Objet de la société : Polyclinique privée pluridisciplinaire

Siège social : Route El Ain Km 2.5 Sfax

Capital à souscrire : En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17/7/2019, il a été décidé l'augmentation du capital de la société pour un montant de 2.600.000 dinars répartie entre les anciens actionnaires pour un montant de 2.370.000 dinars et de nouveaux actionnaires pour un montant de 230.000 dinars.

L'augmentation du capital sera réalisée par les anciens actionnaires en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et

enregistrées dans la comptabilité de la société dans les comptes courants des actionnaires, pour un montant de deux millions trois cent soixante dix dinars avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent quarante huit mille dinars et ce par la création de 23700 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dinars et une prime d'émission de 40 dinars par action. Les actions nouvelles seront libérées du quart à la souscription et de la totalité de la prime d'émission. Tout actionnaire propriétaire de 25 actions anciennes a le droit de souscrire à 8 actions nouvelles sans qu'il puisse en résulter une souscription Indivise, la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Les actionnaires ont décidé la suppression du droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires et octroi du droit de souscription au profit de nouveaux actionnaires nominativement désignés et augmentation du capital en numéraire pour un montant de deux cent trente mille dinars avec une prime d'émission d'un montant de six cent quatre vingt dix mille dinars et ce par la création de 2300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dinars l'action et une prime d'émission de 300 dinars par action.

Les actions nouvelles seront libérées du quart à la souscription et de la totalité de la prime d'émission. Les actions non souscrites par un des actionnaires nouveaux seront annulées.

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 26000 actions

Valeur nominale de l'action : 100 dinars avec une prime d'émission de 40 dinars pour chaque action réservée aux anciens actionnaires et une prime d'émission de 300 dinars pour chaque action réservée aux nouveaux actionnaires,

Délai des souscriptions: Pour les anciens actionnaires, il a été décidé que la période de souscription à titre irréductible est fixée à 30 jours calculée à partir de la date de publication au JORT de la notice relative à l'augmentation du capital. Dans les 7 jours qui suivent la clôture des souscriptions à titre irréductibles, le conseil d'administration mettra au siège social de la société, à la disposition des actionnaires ayant déjà formulés leurs demandes de souscrire à des actions à titre réductible, le nombre d'actions qui leurs a été accordées. Les actionnaires ayant déjà formulés leurs demandes de souscrire des actions à titre réductibles, doivent souscrire les actions leurs revenant de droit, à partir du huitième jour qui suit la date de clôture des souscriptions à titre irréductibles et dans une période ne dépassant pas 21 jours de cette date à l'expiration de ce délai, et au cas où des actions demeurent non souscrites, le conseil d'administration répartira ces dernières entre les actionnaires proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes. Tous les pouvoirs ont été délégués au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois et d'en fixer les modalités.

Si le montant des souscriptions n'atteint pas la totalité des souscriptions, il a été décidé de limiter le montant de l'augmentation du capital au montant des souscriptions lorsque celui-ci atteint les trois quarts de l'augmentation décidée.

Pour les nouveaux actionnaires, il a été décidé que la période de souscription est fixée à 30 jours calculés à partir de la date de publication au JORT de la notice relative à l'augmentation du capital. Les actions non souscrites par un des actionnaires nouveaux seront annulées.

Enregistrement et dépôt du PV: le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été enregistré le 2/8/2019 à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés de Sfax, sous le numéro 19504317 quittance n° M004632 et dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 20/8/2019 sous le numéro AC 081462019.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés au compte indisponible numéro 07 700 0003340000725 33 ouvert auprès de Amen Bank agence Hédi Chaker Sfax.

2019X01170SANB2

Augmentation de capital et mise à jour des statuts de la société SOTUDEX

Capital 2.000.000 D.T

Siège social : Immeuble A MG-1er Etage les Berges du Lac - Tunis

Immatriculée au registre national des entreprises n°0754641V

Suivant le procès verbal du conseil d'administration en date du 16 août 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 20 août 2019 quittance 6208, enregistrement n° 19805015 et le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août enregistré à la même recette le 4/9/2019 quittance G 573 - Enregistrement 19505324, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par incorporation des Bénéfices d'un montant de 1.000.000 D.T par la création de 100.000 actions nominatives nouvelles d'une valeur de dix (10) dinars chacune attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation. Il a été décidé en outre de modifier les articles 6 et 10 des statuts.

Un exemplaire des statuts mis à jour et le procès verbal du conseil d'administration du 16 août et de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2019 ont été déposé au centre national des entreprises le 13/9/2019 sous le n°201950779.

2019403075SANB2

TUNISIE VALEURS

Société Anonyme au capital de 20 000 000 DT

Siège social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord, Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0341443W

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2019 enregistré à la recette des actes de sociétés le Bureau Tunis, sous le n°19502652 quittance n°M03412, il a été décidé d'augmenter le capital d'un montant de Dix Millions de Dinars, à prélever du compte résultats reportés, pour le porter de Dix Millions de Dinars à Vingt Millions de Dinars.

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mars 2019 enregistré à la recette de des finances Charguia, sous le n°19701948 quittance n°M041204, il a été décidé de :

- renouveler le mandat du cabinet FINOR pour la mission de co-commissariat aux comptes de Tunisie valeurs SA et groupe pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

- nommer pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de la réunion de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021, les administrateurs dont les noms suivent :

* M. Ahmed Abdelkefi,

* M. Slim Maaoui,

* M. Slaheddine Caied Essebsi,

* M. Fadhel Abdelkefi,

* M. Abderrazek Ben Ammar,

* M. Fethi Mestiri,

* M. Slaheddine Largueche,

* M. Aziz Mebarek,

* M. Ziad Oueslati,

* La société Integra Partners,

* La société Tunisie Leasing & Factoring,

* M. Radhouane Zouari.

- Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 11 mars 2019, enregistré à la recette des finances Charguia, sous le n°19801717 Quittance n°M 035669, il a été décidé de renouveler le mandat du directeur général pour une durée de trois ans, qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes l'exercice 2021.

- Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 mars 2019, enregistré à la recette des finances charguia, sous le n°19802118 quittance n°M 045408, il a été décidé d'élire Monsieur Mohamed Fadhel abdelkefi en tant que président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2021.

- Un exemplaire des procès-verbaux ci-dessus cités ont été déposé au registre national des entreprises en date du 5/7/2019 et publié au bulletin officiel du registre national des entreprises n° 109 sous le numéro 201925478.

2019403077SANB2

Notice d'augmentation de capital (texte additif)

Société «L6»

S.A au capital de 5 100 dinars

Siège social : 5 Av. de la liberté, Appt. AAS, 1er étage El Menzah 5 - 2080 Ariana

Matricule fiscal : 1625275T/A/M/000

Identifiant unique: 1625215T

Augmentation de capital : suivant un procès-verbal de l'assemblée générale du 18 juin 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier bureau Tunis sous le numéro 19704256 quittance 5302, le capital social de la société est passé de 5 100 DT à 6 144 DT, cette augmentation a été publiée au JORT n°87 du 6 septembre 2019.

La libération du capital en numéraire a été effectuée à la BIAT, agence CARNOY «B3», numéro de compte 08022011033200357789.

2019403079SANB2

SOCIETE NIWEES TUNISIE -SA

ADRESSE: Malek Center Bloc B 1er Etage Bureau 9 Centre Urbain Nord Tunis

MF: 1622675G/A/M/000

Capital : 3.000.000 DT

Suivant P.V de l'AGE, enregistré à la recette des finances de Tunis le 4/9/2019 sous le n°19505326 quittance n° 6575, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n° AC 011572019 le 12/9/2019, il a été décidé l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 1 000 000 Dt pour le porter de 3 000 000Dt à 4 000 000 Dt et ce par l'émission de 100 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de Dix (10) Dinars chacune inscrite en numéraire et à libérer totalement à la souscription.

Cette augmentation est réservée à la société «INTERNATIONAL SICAR».

Banque UIB Agence Ain Zaghouan sur le compte indisponible 12 072 0000108007510 13 ouvert au nom de Niwees Tunisie SA.

Délai, de souscription 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

2019403083SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE MIRMAR IMMOBILIERE

SARL au capital de 3 305 000 D

Siège social : 6 Avenue de France-1000 Tunis

MF : 0614489C/PM/000

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire réunie le 29 Juin 2019, enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 15 août 2019 sous le N° 19802968 quittance n° M67414, il a été décidé la nomination de la société expert partners, matricule fiscal 1510225M/A/M/000, en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Une copie de ce document a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 28 août 2019 sous le n° 201942693.

2019T01305SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE COMMERCIALE MIRMAR

SARL au capital de 550 000 dinars

Siège social : 6 Avenue de France-1000 Tunis

MF : 0432967B/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire réunie le 29 Juin 2019, enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 15 août 2019 sous le n°19802969 quittance n°M67433, il a été décidé la nomination de la société expert partners, matricule fiscal 1510225M/A/M/000, en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Une copie de ce document a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 28 août 2019 sous le n° 201942689.

2019T01306SRLB2

A.G.B. Tunisie

(A.G.B.T)

Société à responsabilité limitée non Résidente

Capital social : 100 000 TND

Siège social : Z-I- Sidi Abdelhamid Sousse 4000

MF : 1261121R

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 20 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de Sousse le 4 Septembre 2019 enregistrement n°19701726 il a été décidé :

- de ratifier le mode et le délai de convocation

- d'approuver le rapport du Gérant sur la gestion et les opérations effectuées au cours de l'exercice 2018

- d'approuver les états financiers de l'exercice 2018

- d'approuver les conventions réglementées prévues par les articles 115 et 475 du code des sociétés commerciales

- d'affecter les résultats de cet exercice

- de donner quitus au Gérant pour sa gestion de l'exercice 2018

Un exemplaire de ce document et des états financiers a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises de l'Ariana le 13 Septembre 2019 sous le n° 201951149.

2019T01314SRLB2

A.G.B. International

Société à Responsabilité Limitée Non Résidente

Capital social: 80 000 TND

Siège social: Zone Industrielle Sidi Abdelhamid Sousse

MF : 982143 B

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 20 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de Sousse le 4 Septembre 2019 enregistrement n°19709728 il a été décidé :

- de ratifier le mode et le délai de convocation

- d'approuver le rapport du gérant sur la gestion et les opérations effectués au cours des l'exercice 2018

- d'approuver les états financiers de l'exercice 2018

- d'approuver les conventions réglementées prévues par les articles 115 et 475 du code des sociétés commerciales

- d'affecter les résultats de cet exercice

- de donner quitus au Gérant pour sa gestion de l'exercice 2018.

Un exemplaire de ce document et des états financiers ont été déposés au greffe du registre national des entreprises de l'Ariana le 13 Septembre 2019 sous le n° 201951152.

2019T01315SRLB2

Changement du gérant

Société Méditeranien Marketing International- SARL

Siège : Av. Laroussi Zarrouk n°7 Sousse

MF: 1269354/S

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 7/6/2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 11/6/2018 sous le n°18802035 Quittance n°002228, dont deux copies de chacune ont été déposées au greffe du tribunal de Sousse le 12/6/2018 sous n°201830206 dépôt n°D 0921662012, il a été décidé : la nomination de Mr Arbi Mustapha Ghachem gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2019S01030SRLB2

STE ACIER & TECHNOLOGIE

«SAT»

S.A.R.L au Capital de 550.000 D

Siège social : Rte de L'Afrane km 5.5 - Sfax

R.C:B199771999

M.F: 583387 Z-A-M-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 23/3/2018 enregistré le 19/7/2018 à la recette de l'enregistrement des actes à Sfax, quittance n°M004124, enregistrement n°18803789 et dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 29/10/2018 sous n° D81015799, il a été décidé ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Slaheddine Zahaf commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les trois exercices 2016,2017 et 2018.

2019B00306SRLB2

Sté ALUBAT

Sarl au capital de 330 000 D

Rte Agareb km 5 Oued Chaabouni Sfax

RC : B19352002

MF: 584239R/A/M/000

En vertu du PV de l'AGO en date du 27/8/2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés de Sfax le 30/8/2018 sous le n° 18804337 quittance n°M004722 deux exemplaires du dit PV et les documents y afférents ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax le 5/10/2018 sous le 201846323 il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2017, L'affectation de ses résultats et quitus à la gérance.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2018 2019-2020 qui expira à l'issue de la tenue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

2019B00307SRLB2

Société IMMOBILIERE BOUKHRIS FRERES «IBF»

SARL au capital de 600.000 dinars

Immeuble Phinicia Bloc A 6ème Etage Route Gremda Sfax

Identifiant unique : 418076N/P/M/000

Suivant contrat de cession des parts du 28/2/2014 enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax le 21/8/2019 quittance numéro M005071 et M005072 enregistrement numéro 19104733, il a été décidé :

- L'approbation sur la cession de 2000 parts sociales que détient Mr Kamel Boukhris dans la société à M. Mohamed Boukhris titulaire de la CIN n°01050961 délivrée le 28/11/2002 pour un montant de 200.000 dinars.

Le contrat de cession a été déposé en double exemplaires au registre national des entreprises le 8/9/2019 sous le n°201947622.

2019B00308SRLB2

Clinique de dialyse de Franceville

SARL au capital de 87.000 dinars

Siège social : 9, Rue Ibn EL Fourat EL Omrane Tunis

MF : 510666C/A/M/000

Affiliation CNSS : N° 208452/96

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 4 février 2019 enregistré à la recette des finances Rue D'autriche Tunis le 12 février 2019 sous le n°19700601 Q. n° 12189 et dont un exemplaire a été déposé au centre national de registre des entreprises le 4 mars 2019 les associés ont décidé de changer la dénomination sociale de la société pour devenir clinique de dialyse de franceville.

2019403064SRLB2

Clinique de dialyse de Mutuelle Ville

SARL au capital de 87.000 Dinars

Siège social : 9, Rue Ibn EL Fourat EL Omrane Tunis

MF : 510666C/A/M/000

Affiliation CNSS n° 208452/96

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2 janvier 2019 enregistré à la recette des finances cité Mahrajene le 7 janvier 2019 sous le n°19800088 Q. n°1272. et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national de registre des entreprises le 25 février 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à 9 Rue Ibn El Fourat El Omrane Tunis.

2019403065SRLB2

Dissolution anticipée nomination d'un liquidateur

Société agence magma

S.A.R.L. au capital de 5 000 Dinars

Siège social : Rue Habib Chatti, IMM Campus, APP. 33A, Manar I, Tunis

M.F. : 978456M/AM/000

Du PV de l'AGE du 17 juillet 2019, enregistré à la R.F. El Manar, Tunis le 29 juillet 2019 sous le n°19501593 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 13 septembre 2019 sous le n° 201951071, il appert que l'assemblée a décidé :

1- La dissolution anticipée de la société.

2- La nomination de Madame Néjiba Chouk en qualité de liquidateur de la société.

Toute réclamation en rapport avec cette dissolution doit être adressée au liquidateur à l'adresse suivante: 93, rue de Palestine, 1002 Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération.

2019403082SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital

Société RACHID D'ELECTRICITE «SORELEC »

SUARL au capital de 100.000 D

Siège social : 46 avenue Algerie Sfax

MF : 0443365 P/A/M/000

RC : B5561995

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 19 août 2019, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 19 août 2019, quittance n°M004974 enregistrement n°1950464, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 05 Septembre 2019 sous le numéro 201945935, les associés ont décidé d'augmenter le capital de la société de 50.000 dinars et de le porter de 100.000 dinars à 150.000 dinars, et ce par émission de 5000 parts sociales nouvelles de 10 dinars chacune souscrites et libérées intégralement.

2019X01168SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mourouj le 10/9/2019 numéro d'enregistrement 19203575, Mme Najet Sayedi a vendu à Mme Sawsen Chihaoi tout le fonds de commerce exploité comme buvette sis au rez de chaussée résidence taoihida n° 5 Mourouj 5.

Les oppositions seront acceptées par l'acheteuse Sawsen Chihaoi sise à résidence Elhena n°31 Fouchana, dans le délai de 20 jours à partir de la publication dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce sera publiée dans le journal Essahafa du 14/9/2019

2019T01304FCCC2

Avis

Mme Faten Elketaifi a cédé à M. Houcemeddine Bouriou le fonds de commerce situé à 73, av. Habib Bourguiba Manouba le 4/9/2019 enregistré à la recette des finances Manouba le 4/9/2019 n°19202241 quittance n° M049114 pour un montant de vingt cinq mille dinars (25 000.000 d) assuré chez Maître Nadia Chaouachi avocat à la cour de cassation, adresse 9, av. H. Thameur Imm Saphir 2éme étage Bu. 3, Manouba jusqu'à l'expiration de l'objection.

2019T01308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances la Goulette le 10/9/2019 sous le n° 19205243 quittance n°101905, Mr Youssef Khlifi titulaire de CIN 09050988 a vendu à Mme Naima Akili titulaire de CIN00518005 tous le fonds de

commerce exploité au local sis au n°2 Rue El Khansa Laouina Tunis toutes les oppositions se feront entre les mains du l'acheteur n°36 rue du Niger Le Belvédère Tunis dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 13/9/2019.

2019T01310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à Grombalia le 2/9/2019 quittance M067517 les Heritiers de Mohamed Ben Othman Maalaoui (Hanen, Hana, Slim) ont vendu à messsieurs Hamza et Bilel Sadfi le fonds de commerce sis à Habib Bourguiba Grombalia exploité restaurant les oppositions doivent être faites dans les 20 jours qui suivent la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, publication faite aux journaux le 13/9/2019 à Sahafa et la presse.

2019T01312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte, enregistré le 9/8/2019 à la recette des finances de la Marsa quittance n°114344, enregistrement n° 14204777, Abdel Aziz Gara a acheter d'el Arbi El Gharbi, la totalité du fonds de commerce situé au n°1 rue el Akhtal la Marsa plage Tunis, spécialisé dans l'activité professionnelle commerciale.

Les oppositions auront lieu au local durant vingt jours à dater de la publication de cet avis au J.O.R.T. l'acte a été publié dans les journaux al Chourouk et le quotidien de 30/8/2019.

2019R02176FCCC2

Vente d'un fonds de commence

Suivant acte sous seing privé du 5/9/2019, enregistré à la recette des finances de Charguia de 10/9/2019 sous le numéro 19205713 quittance n° M088911, la société à responsabilité limitée para pharmacie pasteur, gèrée par Aymen Ghdira titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08321578, demeurant au RC promed building B2B82 centre urbain nord Tunis 1082, a cédé au profit de la société à responsabilité limitée para pharmacie pasteur plus, gérée par Seif Eddine Akkari titulaire de la carte d'identité nationale numéro 09602173, sis au cité Ibn Sina 2066 numéro 21 rue 11031, la totalité du fonds de commerce, portant une para pharmacie exploitée dans le local commercial sis au RC promed building B2B82 centre urbain nord Tunis 1082 avec tous ces éléments corporels et incorporels, Ainsi en application des dispositions des articles 191 ,192, et 193 du cc, toute opposition a cette cession, sera admise durant le vingt jours qui précédent l'insertion de cette notice au JORT et au siège de la banque tuniso koweitienne - B T K - qui finance l'acquisition ou a son agence à Soukra gouvernorat D'ariana.

Une notice de cession de ce fonds de commerce est incérée et publiée au quotidien La Presse dans sa parution f n°1702642 du 17/9/2019.

2019R02177FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette de finances de Sousse le 21 août 2019 reçu M057981 n° d'enregistrement 19202195 Mr Tarek Charni CIN n° 08027582 a vendu à Mr Mahmoud Berriri CIN n°09255436 et Mr Salmen Ben Hammouda CIN n°09258930 le fonds de commerce situé à la rue de Khalifa Karoui Khezama West Sousse, exploité à la fabrication et la vente de glaces et de rafraîchissements les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019S01028FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 2/9/2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 9/9/2019 M Anouar Ammar, titulaire de la c.i.n n°09306916 a cédé à Mr Mounir Charni titulaire de la c.i.n n°03727870 la totalité du fonds de commerce situé à la rue 20 Mars Hammam Sousse.

Les parties ont désigné Etudes maître Rached Barkache situé à Immeuble Hafiène, Bloc A 2éme étage Avenue commandant Bjaoui Sousse pour recevoir les éventuelles oppositions.

2019S01029FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sis a cité Erriadh Sousse

suivant acte de vente en date 30/8/2019 enregistré a Sousse Erriadh le 2/9/2019 n° d'enregistrement 19201628, n° de quittance M050654 Mr Kamel Kasrawi demeurant a Cité Erriadh rue Mahmoud Dengezli vend et cède à Mr Ala Eddine Snoussi demeurant a, cité Erriadh rue la justice qui accepte la totalité d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dont l'origine de propriété lui revient par la constitution le dit fonds de commerce objet de cette vente se manifeste d'un drugstore sis à rue Hateb Iben Abi Baltaa cité Erriadh Sousse dont le local ou s'exerce revient à Mr Habib Rouin.

Ainsi les oppositions doivent être déposées à peine de déchéance dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet acte au Jort entre les mains Maître Maddouri Touhami avocat à la cour MF 836404/M ayant son domicile élu a avenue Trocadero Sousse en application des art 192-193 Cc ainsi tout intéressé peut prendre sans déplacement communication.

Il est à noter qu'il est procéder à la publication de cet acte au journal quotidien Echourouk en date du 13/9/2019, n°10279.

2019S01037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente en date du 11/9/2019 enregistré le 12/9/2019 à la recette des finances de Msaken sous le n° d'enregistrement 19202921 et le n° de quittance M094512, Mr Chokri Ben Abdelhamide Khedhiri a vendu à Mr Wassim ben Zouhaier Chahed tout le fonds de

commerce situé à la rue du martyr Ali Alaya, Msaken, Sousse, dont l'objet est vente des produits alimentaires de tout types.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur M. Wassim Chahed, situé dans le local du fonds de commerce sis à la rue du martyr Ali Alaya, Msaken, dans un délai de vingt jours à partir de la parution de la présente annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 17/9/2019.

2019S01039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 16/8/2019. enregistré à la recette des finances Rue Victore Hugo à Sousse le 26/8/2019 sous le n°19202240, reçu n°M058419, la Société «Alma Food», Société à responsabilité limitée; enregistrée au registre national des entreprise sous le n° 1366061A, siège social sis à avenue 14 Janvier complexe Brahem à Khezama Est à Sousse, titulaire du matricule fiscal n° 1366061AAM000, représentée par son gérant Mr Anis Ben Bannour Tebra, demeurant à rue Amsterdam Cité Sahloul 3 à Sousse, de nationalité Tunisienne, titulaire d'une CIN n° 05533237 délivrée le 9/5/2011, a vendu à Mr Mohamed Ben Saleh Berriri, demeurant à l'appartement n°18 au cinquième étage de l'immeuble «Maheur» situé à l'avenue Abdelhamid Belkhadhi à Sousse, de nationalité Tunisienne, titulaire d'une CIN n°08439867 délivrée le 25/06/2003, un fonds de commerce «Salon de thé» exploité au local sis à l'Avenue 14 Janvier complexe Brahem à Khezama Est à Sousse sous le nom «Coin d'Alma», avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Mr Mohamed Ben Saleh Berriri à son domicile à l'appartement n°18 à cinquième étage immeuble «Maheur» situé à l'avenue Abdelhamid Belkhadhi à Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «Achourouk» n°10273 du 7/9/2019 et «Le Quotidien» n°5702 du 10/9/2019.

2019S01040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 2/5/2019 et enregistré à Abou Kacem Chebbi Sfax le 3/9/2019 reçu n° 19202588 ,enregistrement M110039, Mr Bachir Zerilli C.I.N n° 05381421, demeurant Bâtiment el Maalej rue beb Ejdid la ville Antique Sfax a vendu à Mme Salha Gesmi C.I.N n° 05772624 demeurant Edkhila Bani Khdech Médenine la totalité du fonds de commerce pour l'exploitation de vente des fruits secs et sis à l'intersection des rues de Mohsen Qallel et de khalid Ibn El Walid Sfax.

Toute opposition éventuelle à la vente entre les mains de Mr Bachir Zerilli à son siège jusqu'à ce que les objections légales aient été reçues.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 6/9/2019 par numéro 19918.

2019X01167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d' un acte sous seing privé avec signature légalisée le 13/4/2014 et enregistré à la recette des finances route de Tunis à Sfax le 8/4/2014 sous le n° 14201161 reçu n°M028673, Mr Mohamed Fathi Abed domicilié à la route de Tunis km 2 rue 258 n° 6 Sfax titulaire de la C.I.N n°08795073, a vendu à Mr Moez Feki domicilié à la route de Tunis km 1.5 impasse Elloumi Sfax titulaire de la C.I.N n°08788477, la totalité du fonds de commerce, sis à la route de Mahdia Km 0.5 avenue Baghdad n°3 immeuble Marrekchi Sfax destiné pour un lavage de voitures.

Les oppositions doivent être présenté à l'adresse du fonds de commerce sis à la route de Mahdia Km 0.5 avenue Baghdad n°3 immeuble Marrekchi Sfax où une copie de l'acte de vente a été déposée, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk en date du 19/4/2014.

2019X01169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 2/9/2019, et enregistré le 3/9/2019 à la recette des finances de Jendouba sous le n°19202929 quittance n°M038002, Mme Mamia Ouerghi titulaire de la CIN n°07882083 demeurant à cité Riadh Bousalem a vendu à M. Mahdi Hannachi Titulaire de la CIN n°0783493 demeurant à la rue Kmays Hajri cité Romete n°62 Jendouba, le fonds de commerce Sis à l'avenue de l'Environnement Jendouba exploité dans le «commence de Fripe» et tout genre de commerce, ayant l'indentifiant unique au registre national des entreprises sous le N°162410L

Toute opposition doit être déclarée et déposée dans le délai légal de 20 jours à partir de la date de publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Hannachi Mahmoud à son Bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba n° 61 Bis Jendouba.

Le présent avis a été publié au journal «echourouk» le 10/9/2019.

2019C00084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/8/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 28/8/2019 suivant reçu n° M 053536, n° d'enregistrement 19202629 Mr. Mohsen Ben Abdelkrim Ben Hsen Chaabani résidant à Midoun Jerba, a cédé à Mme. Boutheina Bent Abdallah Bentkhayat, résidante à midoun Jerba, la totalité du fonds de commerce exploité à vendre les fruits secs sis Rue Yassmin à Awled Amor, Délégation de Midoun Jerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acquéreuse dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai seront nulles et de nul effet. Cette annonce est parue au journal" Echorourouk" du 4/9/2019.

2019M00332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé égalisé le 30 mai 2019 par Maître Kasmaoui Kamel, Avocat à la cour de cassation demeurant Angle Avenue Habib Bourguiba et Rue Ibn Khaldoun n°3 Hammamet, Enregistré à la recette des finances de Korba le 7/6/2019,

sous le numéro de quittance M038160, n° d'enregistrement 10201940 Monsieur Ahmed Ben Mohamed Belhadi CIN n° 09797093 à Tunis le 2/7/2002, a vendu à Madame Zina abidi titulaire de la CIN n° 08062603à Tunis le 27/9/2002 la totalité du fonds de commerce exploité à l'activité «pizzeria» sis à L'avenue Habib Bourguiba Korba Nabeul.

Toute opposition devra se faire au prés de l'acheteur à son adresse et à l'adresse de rédacteur de ce contrat Maître Kasmaoui Kamel sus indiqué dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 29/8/2019.

2019N00533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kelibia le 6/9/2019 quittance n°M055707, Sami Bedoui, CIN n°06409102, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à l'avenue des Martyrs Kelibia, exploité «vente prêt à portés»

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Lasta Selim, avocat ,13 Rue Sidi Abdelkader Kelibia, jusqu'à 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Publiée au journal la Presse du 19/9/2019.

2019N00534FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 20/7/2019 enregistré à la recette des finances de Beja le 23/7/2019 quittance numéro M0044391 numéro d'enregistrement 19203484 Mme Amira Bent Taher Ben Ettaieb El Ghozzi a vendu et cédé à Mme Lamia Bent Mohsen Ben Mohamed Kssim la totalité de ses parts de fonds de commerce destiné jardin d'enfants situé à la rue Habib Thamer Beja Nord sous le nom «Les Bourgeons Du Khadija» avec les éléments corporels et incorporels.

Des éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Mme Lamia Bent Mohsen Ben Mohamed Kssim à 9 Rue Habib Thamer Beja Nord dans un délai de 20 jours de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée aux journaux suivants : « Alchourouk » « Le Quotidien» du samedi 17 août 2019.

2019J00084FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kalaat El Andalos le 19 août 2019, sous le n° : 19201200 quittance n° : M025291, la société Promocuisine (titulaire de la marque CUISINA), matricule fiscal et identifiant unique au registre national des entreprises n° : 840123K et ancien registre de commerce n° B129152003 dont son siège social sis à la Zone Industrielle Tazarka, représentée par son gérant Monsieur Sofiene Saadallah titulaire de la CIN n°06297670, cède à la Société Moalla Equipements "SME", matricule fiscal et identifiant unique au registre national des Entreprises n° : 1632113F dont son siège social sis à 32 avenue Tahar Sfar - Manar 2 - Tunis 2092, représentée par son gérant Monsieur Youssef Moalla titulaire de la CIN n° : 07463441, la totalité du fonds de commerce et de tous ses éléments exploités dans l'exposition et la vente des meubles, cuisines, électroménager, articles sanitaires et autres situé à Km 10 route de Bizerte, direction géant.

Toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse du local objet du fonds de commerce situé à Km 10 route de Bizerte, à droite en direction du complexe commercial Géant venant de Mnihla, dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne

Cette annonce est publiée au Journal le Temps et Journal Essabah du 12 septembre 2019.

2019403057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 2/8/2019, rédigé par Maître de Djebbi Abdelali avocat à la cour d'appel , enregistré en date du 5/8/2019 à la recette des finances cité Ettadhaman quittance n° M086164, Mr Essebai Farhat titulaire de la CIN n°00552750, a vendu à Mr Hannachi Mohamed , titulaire de la CIN n° 05176251, la totalité du fonds de commerce du local, destiné Café sise à l'avenue 7 novembre n°449 Attadhamen Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au cabinet du maître Djebbi Abdelali avocat à la cour d'appel sis rue d'Estrée n° 1 bur n° 15 Lafayette, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux quotidiens «Echourouk» et le «Quotidien» du 3/9/2019.

2019403061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/8/2019 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis sous le numéro 19203773 quittance n° M076896 le 8/9/2019 Société Ouita de distribution représentée par sa gérante Mme Souâad kalâaoui a vendu tout le fonds de commerce à la société général d'alimentation représentée par son gérant Mr Lamjed Khaloui situé au rez-de chaussée 16 avenue Taib M'hiri 1002 Bab Bhar Tunis commerce alimentation générale.

Les oppositions seront reçues chez Maître Boubaker Ben Aoun Avocat bureau sis au 14 rue Hédi Nouira 2eme étage n°6 Tunis

Cette annonce est apparue aux journaux le Quotidien et Achourouk du 13/9/2019.

2019403063FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant un acte S.S.P, rédigé le 3/10/2018, par Me Zannad Fathy, avocat à Tunis, 62 rue des , selliers, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur Tunis, le 30/7/2019 quittance n° M064834

enregistrement n° 19302813, monsieur Hassen Ben Mohamed Bensaid a donné en location gérance libre à monsieur Faouzi Ben Ahmed Becharnia, le fonds de commerce exploité dans le local sis au 62 rue Mokhtar Attia à Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour trois ans commençant le 1er octobre 2018 et finissant le 30 septembre 2021, moyennant un loyer mensuel de mille deux cent cinquante dinars (1.250,D000).

Un avis portant sur cette gérance libre a été publié au journal la presse le 7/9/2019 et au journal Echourouk le 8/9/2019.

2019R02168FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 6/9/2019 enregistré à la recette des enregistrements des actes de Sousse le 12/9/2019 enregistrement n°19303258, quittance n°M003612; Mr Fawzi Ben Mohamed Hlila titulaire CIN 02812943 a loué à la société Global Sécurité titulaire d'identifiant unique n°1637374C représentée par son gérant Iskander Kraiem tout le fonds de commerce exploité à la vente et installation des caméras de surveillance et des systèmes d'alarmes situé Rue Marrakech Khezema est Sousse, les oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire domicilié Rue Marrakech Khezema est Sousse 4051.

2019S01031FCCC3

Location d'un fonds de commerce

La Société Groupe des Assurances Tunisie

MF : 000MP673N

RC : B1154341997

92-94 avenue Hédi Chaker Tunis Belvédére

En vertu du contrat de location - gérance enregistré à la recette des finances de MATEUR sous le numéro 19301460, reçu n°M043168 à la date du 24/7/2019 la Société groupe des assurances Tunisie loue à monsieur Mzoughi Haythem , titulaire de la CIN n°08749445 demeurant à la Rue AL Baraka n°19 Khaznadar Tunis le fonds de commerce objet des présentes exploité dans le local sis au 37 Mateur pour une durée d'un an du 1/7/2019 renouvelable par tacite reconduction consentie Publié aux journaux Chourouk et le Quotidien le 15/10/2019.

2019W00254FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 3/9/2019 enregistré à la recette de finance de Monastir le 4/9/2019 sous n°19304870, reçu n° M0005782 Mr Adel Ben Ahmed Stambouli ayant la carte d'identité nationale n°04188443 a loué à MR Ayoube Ben Ali titulaire de la carte, d'identité nationale n° 09384230 la totalité d'un fonds de commerce Capresso Buvette située au rez-chaussée de l'immeuble 4 avenue 18 janvier R6 Monastir pour une durée d'une année à partir du 14/9/2019 jusqu'au 31/8/2020.

Un extrait de cette annonce est publié au journal Assabah du 18/09/2019 et journal la presse du 18/09/2019.

2019P00335FCCC3

Location gérance libre

Suivant le contrat de location en gérance libre du 11/9/2019 enregistré à la recette des finances cité administrative, Ariana, le 13/9/2019 sous le n°19304081, quittance n° 110696, Madame Kaouthar Bachamba, CIN n°04729806 délivrée à Tunis le 22/11/2008 a loué en gérance libre à la société Happy Days, Identifiant Unique n° 1455315A le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 80, avenue Habib Bourguiba, 2080 Ariana pour exercer l'activité de toute opération de vente d'électro ménager.

Cette location est conclue pour une durée d'une année allant du 11/9/2019 au 10/9/2020 renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 14/9/2019.

2019403058FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzeh 9 le 12/9/2019 enregistrement n° 19303385, quittance n° 79830, Société de Gestion et d'Animation S.G.A, Sarl, enregistré au tribunal de première instance de Tunis sous le numéro B133622000, donne en location gérance à Mme Hedia Ben Mostafa Ghrib le fonds de commerce exploité au Salon de thé la terrasse et la pause sis à Colisée Soula Manar 2 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» le 17/9/2019.

2019403067FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : association de communication des agents retraités des facultés de droit et des sciences économiques de Tunis

Siège : Faculté de droit et des sciences politiques / Campus universitaire Farhat Hached Tunis.

Objet : constitution d'une association à vocation sociale et culturelle.

Objectifs :

1 - oeuvrer à assurer aux membres qu'ils soient à la retraite ou au bord de la retraite, le soutien et l'accompagnement moral en se fondant sur la communication et le renforcement de liens entre les générations des retraités.

2- Tisser des liens avec les associations et Institutions locales et internationales en oeuvrant dans le même domaine.

3 - Réaliser au profit des membres des actions culturelles, sociales et de loisirs.

Les membres fondateurs :

Président : Cherni Mustapha

Secrétaire général : Raddadi Ali

Trésorier : Dahmen Abdelaziz.

2019T01307APSF1

Constitution d'une association

Association des fidèles de lecture et de livre dans le gouvernorat de Zaghouan.

Adresse et siège social : sprots le pavillons 1, appartement 1, étage 3 Zaghouan 1100.

Ses objectifs : développer les mécanismes d'encouragement à la lecture et à l'éducation des jeunes à fin de leur inculquer les valeurs de la bibliothèque et du livre et de contribuer au succès à la revitalisation des manifestations culturelles de la région.

Membres :

Présidente de l'association : Rim Allimi

Secrétaire générale : Maissa Awini

Trésorière : Hanen Ouni

2019T01309APSF1

Constitution d'une association Jerissa Amal

Nom : Association «JERISSA AMAL » commune de Jerissa.

Siège: cité Hached Jerissa 7114

Les objectifs :

- Contribuer à l'entretien de la ville

- Contribuer à l'organisation d'activités et d'événement culturels

- rechercher des accords avec d'autres associations pour atteindre les objectifs

- Recherche des accords avec d'autres associations pour atteindre leurs objectifs.

Les membres fondateurs:

Naimi Faouzi : président

Salmani Walid : secrétaire général

Jebari Farida : trésorière.

2019R02163APSF1

Constitution d'une association

Lors de l'assemblée constitutive tenue le 26 mai 2019, a été constitué une association appelée Kadirat, sise au 7 Rue des Jardins Sidi Rezig Mégrine 2033, et qui a pour but d'encourager l'autonomisation des femmes et leur participation politique et d'assurer leur éducation sur les plans politique, social et économique.

Comité constitutif :

Samia Melki Fessi - Présidente

Nabila GouiaaKallal - Secrétaire Générale

Mongia Nefzi - Trésorière

Raja Kaak - Trésorière Adjointe

Illia Taktak - Vice-présidente chargée des études

Samah Malak - Secrétaire Générale adjointe

Neyla Kaak - Vice-présidente chargée des programmes.

2019R02170APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association maghrébine des bibliothèques et des centres d'information.

Siège social : bibliothèque régionale (maghrébine) de Ben Arous : avenue Hédi Jnéne Ben Arous.

Objectifs :

- Coordination et coopération entre les bibliothèques et les centres de documentation et d'information ainsi que leurs institutions et associations au Maghreb arabe.

- Contribution à l'établissement d'une bibliothèque numérique et d'archives documentaires maghrébines (open source).

- Contribution au développement des capacités des bibliothécaires, archivistes et spécialistes de l'information.

Membres :

Présidente : Fathia Chaabane

Secrétaire générale : Nour Jallouli

Trésorier : Mohamed Tlili.

2019R02174APSF1

Constitution de syndicat

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale du 22/8/2019, il a été constitué le bureau syndic de la résidence Errimel à Chatt Meriem Akouda Sousse après vote le bureau de syndic est composé :

Président : Wahchi Olfa

Trésorier : Ben Jabra Mohamed et 6 membres.

Un compte courant bancaire a été ouvert, dont les propriétaires peuvent verser leurs participations.

2019S01035APSF1

Constitution d'une association

Nom: Association Action Sociale, Développement et Divertissements

Siège social : Avenue Tahar Haddad 5000 Monastir

objet Culturel, Social et Divertissement

But :

- contribuer au renforcement de capacité.

- Développer le partenariat et la coopération.

- Contribuer à l'aide sociale du personnel de l'Université de Monastir.

- Réaliser des activités divertissante, artistiques et culturelles.

Les membres de l'association :

Présidente : Leila Raies Ep.Msakni

Secrétaire générale : Najoua Ben Mabrouk

Trésorière : Rym Bedoui.

2019S01036APSF1

Association sportive « Best Form »

Des jeux individuels

Dénomination : association Best Form

Siège social : avenue Mohamed Ali - La Chebba.

Objectif : sportifs - sociaux

Comité directeur :

- Président : Elaiba Moncef

- Secrétaire général : Bahri Rafik

- Trésorière : Ben Said Karima

2019I00112APSF1

Constitution d'un syndicat des copropriétaires

En vertu du procès verbal, le syndicat des copropriétaires de la résidence «Des Lauriers» sise à jardin d'El Menzah a été constitué le 13/7/2019, enregistré à la recette des finances à El Menzah 9 le 16/7/2019 sous le n°19802599, quittance n°69958, comme suit :

- Président : Manel Bouaziz

- Trésorier: Naceur Mohamed Ridha

- Secrétaire Général : Sana Laroussi

Membres : Lakhdar Ibtissem

- Khaoula Chebbi - Kilani

- Ayadi Bassem

- Moncef Sellami.

2019403073APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence " NAJLA" El Manar 1

Faisant suite au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 21/9/2019 du syndic de la Résidence « NAJLA » sis au, Rue Habib Chatti, Manar 1 enregistré à la recette de finance El Manar le 13/9/2019 sous le numéro 19801973.

Il a été convenu l'élection du nouveau bureau comme suit:

Président : Mr Cherif Kaddour

Secrétaire général : Mr Fethi Khalfaoui

Trésorier : Mr Ahmed Slaheddine Massmoudi

Membre : Mr Mohamed Nabli.

2019T01313APSF2

Syndic immeuble «hamza zrouga» Rue Hatem "MEKKI Sahloul 2, Sousse

Conformément au procès verbal du 17 août 2019, il a été decidé notamment ce qui suit : Election du bureau du syndic pour une année renouvelable :Sonia Maaref présidente du syndic et trésorier Jaouhar Sassi vice président , vice

trésorier et représentant légal du syndic devant les instances judiciaires et administratives, Feyrouz Ghourissi chargée du suivi de la maintenance de l'ascenseur Hassiba Ben Seghair chargée du suivi des aspects esthétiques et environnementaux.

L'approbation de la revision des cotisations mensuelles de tout propriétaire ou administrateur de local : local : habitation : 35 DTN; local coiffeur: 70 DTN, local dentiste: 70 DTN, local commercial au sous sol et au rez de chaussée : 400 DTN. Local siége social au 2 étage de «Farha home»: 70 DTN

2019S01027APSF2

Syndicat des copropriétaires de la Résidence El Ferdawes

Rue Zarmedine Borj louzir Soukra

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence el Ferdawes tenue le 13/1/2019 enregistré à la recette des finances el Menzah 9 sous n°19802828 quittance n°73339 il a été décidé l'élection de madame Ahlem Saidi Lamouchi présidente du nouveau bureau.

2019403078APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet maître el Ajouz Habib avocat à la cour de cassation 154 Rue Bab Souika Tunis

Tél. : 24339896 // 55939896

Le Créancier saisissant: Mr Ali Ben Mohamed Ben Ali Zmiti demeurant rue de la mosquée Zitouna Dar Chaabane el Fehri Nabeul .

Le débiteur saisi : Mr. Imed Yazidi demeurant Avenue Zaknoun Zawit Jdidi Bni khaled Nabeul .

L'avocat du Saisissant : Maître El Ajouz Habib étude sis 154 Rue Bab Souika Tunis,

Titre exécutoire :

-Jugement civil définitif n°11982 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 23/9/2016,notifié par l'huissier de justice Mohamed Elfalfal le 29/9/2016 sous le n°16923 condamnant le défendeur à payer à la requérante la somme de Trente mille dinars (30.000.000)au titre de créance principal et cent dinars pour honoraire d'avocat et frais de justice plus les intérêts et les dépenses juridiques

Le bien saisi : des parts indivises appartenant au débiteur s'élevant à 276.2801 parts dans la propriété n°628745 Nabeul.

La mise à prix : La mise à prix des parts appartenant au débiteur saisi dans l'immeuble n°628745 Nabeul a été fixée selon le rapport de l'expert judiciaire aux affaires foncières établit par Monsieur Saber Lassoued et Mohamed Sahli, à Treize Mille Neuf cent soixante quatre dinars sept cent vingt deux millimes (13.964.722 D) suivant l'ordonnance n°42223 rendue par le tribunal de première instance de Grombalia

Le Tribunal et La date de la vente : La vente des parts saisies aura lieu à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Grombalia le Lundi 28/10/2019 à partir de neuf heures du matin et les heures qui suivent à la salle d'audience réservée à cette fin au sein dudit tribunal les étrangers ne pourraient participer à l'achat qu'après avoir produit une autorisation du gouverneur. Et à l'exception du poursuivant, ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix aux moins et par l'intermédiaire d'un Avocat, conformément aux dispositions de l'article 425 du Code de procédure civile et commerciale.

2019T01303VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude M. Mohamed Chérif

Huissier de justice

Sis au 19 Bis Rue El Bahja Cité El Hana Mégrine Chouchet Radés

Tel: 98 206 060-52 328 588

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques et ce le 10/10/2019 à 10h00 de l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en une chambre frigorifique exploité pour le stockage des poissons et des crustacés leurs commercialisations et leurs écoulements dans les marchés locaux et étrangers.... Sis à l'avenue Mohamed 5-Zi – la Goulette Tunis, appartement à la société «HIPPONE-FISH, son registre de commerce au tribunal de Tunis n°B/0167792010, ... et ce à la demande la société poursuivante « NUOVO-PESCA » ayant son siège social à Bibo giminou strada satali n°7398 cap 57025 Italie représentée en la présente par son avocate Mme Sabrine Menai et ce en exécution de la copie exécutoire n° 82046 rendue dans l'affaire n°33507

prononcée par le tribunal de la cour d'appel de Tunis le 14 mars 2019 dont notification du dit jugement lui a été faite par mes soins suivant procès verbal dressé en son encontre les 22 et 23 mai 2019 sous le n°7562/1 à la demande de la société poursuivante la société NUOVO-PESCA la vente du dit fonds de commerce moyennant une mise à prix de (210 100,000) deux cent dix mille et cent dinars.

Tous participants aux enchères publiques doivent consigner auprés de l'huissier de justice chargé de la vente l'équivalent de 10% soit la somme de (210.000,000) tous les frais de la vente seront imputés à la charge de l'adjudicataire.

Le cahier de charge est mis à la disposition pour toutes les consultations au bureau de l'huissier de justice chargé de la vente pendant les heures du travail.

2019R02175VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci dessous mentionné le Lundi 21/10/2019 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF: 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant : La Banque de L'habitat (S.A) représentée par son président directeur général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis.

MF: 24588 W/P/M 000

Contre : Nejmeddine Ben Brahim Bouhaleb, Ouvrier Titulaire de la CIN 03921709 démeurant à Mansoura Melloulech 5114 Echabba gouvernorat Mahdia

Immeubles mis en adjudication :

La Totalité de l'immeuble nommé «Elaiba» du titre foncier n°18396 Mahdia composé de la parcelle n°12 objet du titre 125 Mahdia dont la superficie totale de 113 m^2 sise à Echabba Mahdia consistant en une terre à usage d'habitation.

Mise à prix : La mise à prix est fixés à 22.260.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 2726.398 D, plus les frais de la 2éme adjudication Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019S01032VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : compagnie internationale arabe de recouvrement S.A en la personne de son représentant légal, demeurant avenue Mohamed V n° 60 Tunis, Immatriculée au registre de commerce sous le n° D1944200 Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Monsieur Moncef El Ayeb, titulaire de la CIN n°03919074 demeurant avenue Habib Bourguiba n°147 Ksour Essef Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité de la propriété dénommée "El Moncef" Objet du Titre Foncier n° 13194 Mahdia sis au cartier Hlawin au périmètre urbaiu El MnaKaa Salakta Ksour Essef Mahdia composé de 2 parcelles : Parcelle n° 1 d'une superficie totale de 150 m2 consistant en un appartement d'habitat à l'étage composé de trois chambres un séjour et une terrasse couverte. Parcelle n° 2 d'une superficie totale de 14 m^2 représentant les escaliers de l'appartement.

Date et lieu de l'adjucation : tribunal de première instance de Mahdia le 21/10/2019 à 9h.

Mise à prix : quatre-vingt sept mille cent vingt dinars (87.120,000 D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à17 heures.

2019S01033VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son représentant légal, demeurant avenue Habib Bourguiba n° 70/72 Tunis, Immatriculée au registre de commerce sous le n° B187881996, code T.V.A 000110/F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Noura Bent Mohamed Ben Hlima, Titulaire de la CIN n° 02984877, demeurant Société MINATEX Route Monastir Sousse,

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A 373343S/A/P/000

immeuble saisi : La totalité de la propriété agricole dite "El Henchir" objet du Titre Foncier n° 2368 Sousse d'une superficie de 8 ha 58 a 00 ça situé à Kondar comprenant 1000 oliviers avec des édifices non achevés

Date et lieu de L'adjucation : Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 22/10/2019 à 9h.

Mise à prix : Quatre Cent Vingt Neuf Mille Dinars (429.000,000 D).

Observation:

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S01034VEPA1

Maître Sami Elleuch

Vente aux enchères publiques

Tribunal de première instance de Sfax 2 n° 1092

Audience du 5/12/2017

Le poursuivant : Wajdi Fehri, CIN 08188550, demeurant à la route Sidi Mansour km 5 Zenket Yaich Sfax , ayant élu domicile chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre Marhaba B 4 - 5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

Le débiteur saisi : Chiheb Yaich, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Zenket 55 section 7 maison 8 Gremda Sfax CIN 01166261

L'immeuble objet de la saisie : La totalité de l'immeuble objet du TF 62663 Sfax dénommé Chiraz consistant en un lot de terrain à usage d'habitation d'une superficie de 754 m 2 divisé en 754 parts sis à la route de Gremda km 7 au bord d'une rue, lequel immeuble comporte une construction d'une demeure à usage d'habitation sous forme de villa moderne d'une superficie couverte de 280 m2 et un garage inclu d'une superficie de 45 m2 comprenant une véranda sud, un grand salon inclu avec une salle de séjour et 4 chambres, toilettes, salle de bains, cuisine équipée d'une table de travail en marbre et le garage comprend les équipements sanitaires , la totalité de la construction est complètement achevée et habitable et ses composantes sont excellentes, couverte en partie de carreaux de marbre et en partie de parterre, le murs de la salle de bains et des toilettes sont couverts de faïences, équipé de l'électricité et de l'eau potable.

Mise à prix : Quatre cent cinquante huit mille neuf cent soixante dinars (458.960,000 d)

Lieu et date de l'adjudication, l'adjudication aura lieu le Mardi 23 octobre 2019 à partir de 9 h à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2, Zone 3 Rue Ahmed Aloulou n°4 à proximité de la CNSS 3000 Sfax.

Visite des lieux: tous les jours de la semaine.

Renseignement : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de Sfax 2 ou bien à l'étude de Maître Sami Elleuch Imm Centre Marhaba B 4 -5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, oû est déposé le cahier des charges.

2019X01164VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Une vente d'un fonds de commerce de: Wiem Sghair (C.I.N : 06862209), représente en totalité d'une "PHARMACIE DE NUIT" - commerce des produits pharmaceutiques en détail -MF:000CA1340095/Z, RC : A1057302014 demeurant à la rue Taher Haddad Ain Jloula Kairouan, aura lieu le mardi le 8/10/2019 à partir de 11 heures du matin sur place et ceci en vertu de l'arrêt concernant le cahier des charges.

Demandeur : sté Tunisian Pharma Trad TPT CNSS n° : 213616-22

M.F : 000/M/A/1217406/B, RC : B22178422011, en la présente de son représentant légal sise - avenue Habib Bourguiba Bou Chemma, Gabés.

Objet d'exécution : jugement N°14117 du 23/3/2018 du tribunal de 1ère instance de Kairouan.

Mise à prix : Cent trente mille deux cent quatre dinars et quatre cent cinquante millimes (130.204d 450).

- Eléments corporels : (54.904d477)

- Eléments incorporels : (75.299d973)

Il n'est pas possible de participer à la vente sauf pour ceux qui ont remis un montant en espèce ou en présence d'un chèque certifié du solde disponible au dit huissier de justice concernant, le vendeur est dispensé de données figurant au article 190 du code de commerce, concernant le nombre de transactions et les bénéfices réalisés au cours des trois dernières années.

Toute personne qui souhaite participer à la vente doit être pharmacien réunissant les conditions requises telles que prévues par la loi n°55-73 du 3 août 1973 organisant les professions phamaceutiques modifier par la loi n°224.89 datant du 27/2/1989 telle que complété par la loi n°75-92 datant du 3/8/1992 ainsi que tous les textes réglementaires annexé au présent cahier des charges.

Observation : la visite du fonds de commerce aura lieu tous les jours ouvrables, la prise de possession, le paiement du prix, des frais d'adjudication et de l'enregistrement auront lieu immédiatement.

Office public charge de la vente, maître Sidhom Hafedh, Huissier notaire, Rue 3 septembre 1934 Kairouan,M F: 472877X/PA/000, Kairouan, Tel/Fax :77 229 133.

Pour de plus amples renseignements, pour prendre connaissance du cahier des charges s'adresser au dit Huissier Notaire.

2019P00334VEPA1

Vente aux enchères publique sur saisie immobilière

1-Il est porté à la connaissance du public qu'une vente de la totalité de l'immeuble ci-après indiqué, saisie auprès du tribunal de 1ére instance de Tozeur chambre des criées.

A- Créancier saisissant : Elmongi Ben Amara Ben Hammedi demeurant à rue Hbib Bourguiba Elmahassen-Degache-Tozeur.

B- Debiteur saisi groupement "Elezdihar" en la personne de son représentant légal demeurant au son siège social sis à Elmahassen - degache -Tozeur.

2- L'avocat poursuivant Maître Darghouthi Tawfik avocat à la cour de cassation, rue Farhat Hached Tozeur. MF.1058532/V.

3- L'objet de la saisie consiste : une construction d'une superficie de 51.42 m^2 sis à la rue Lahbib Bourguiba Elmahassen, délégation Dguech, gouvernorat de Tozeur, limité au nord route principale entre Dguech et Kebili et limité des autres faces par la propriété de Omar Touati équipée par deux portes le premier en bois et le deuxième est métallique et par deux fenêtres, il est utilisé comme siège social par le débiteur saisie.

4- Mise à prix : la mise à prix est fixée à (28281.000D) sauf frais et honoraire.

5- Date et Lieu de l'adjudication : le vingt et un octobre deux mille dix neuf (21/10/2019) à neuf heures du matin (9h) et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Tozeur chambre de criées, à la grande salle des audiences, palais de justice tozeur.

6- Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jour pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de 1ère instance de Tozeur qu'à l'étude de L'avocat poursuivant Maître Tawfik Darghouthi et ce aux mêmes horaires.

2019100052VEPA1

Ventes aux enchères publiques sur saisie immobilière après Rabais de 40%

Partie saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant

domicile au cabinet de son avocat maître Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 8 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. M.F: PA1127125/T

Partie saisie : 1- Société biocosmow arack sarl dont le siège social est au Kef, Zone industrielle Kef Est, immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance du Kef sous le n° B2481362007 matricule fiscal 1027594P, en sa qualité de débitrice.

Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed avocat à la cour d'appel, sis 8 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F: PA1127125/T

Immeuble objet de poursuite : L'immeuble fait l'objet du titre foncier 14242 Kef, appelé "habiba" qui se compose de 3 pièces à vocation agricole d'une superficie de 10 hectares 00 are 00 centiare repartis comme suit : pièce d'une superficie 1h 32a 70c, pièce d'une superficie 3ha 88 a 07c, et pièce d'une superficie 4ha 79a 23 c.

Mise à prix après rabais : soixante six milles dinars à qui s'ajoutent les frais taxés évalués à mille neuf cents quarante cinq dinars 542 millimes

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 21/10/2019 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance du Kef.

Condition de visite : peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2019403055VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à Prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél. : 71.801.300 - Fax : 71.783.701

M.F. 182910 Q/AP/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son directeur général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Monsieur Ammar Ghorbali (C.I.N n°02020146) demeurant au 59 rue annahassine النحاسين, Gouvernorat de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation des biens à vendre :

1) Immeuble objet du T.F 13455 Kairouan dénommé «Al Baraka» d'une superficie de 122m^2 sis rue Ibrahim Al Jadidi Dar el Amen Kairouan consistant en un local de lustrage et vente de marbre, loué à Mr Mokhtar Mejbri avec un loyer mensuel de 270 D.T.

2) 108 parts indivises du T.F. n°21520 Kairouan dénommé «Assaada 144 » réparti en 108 parts consistant en un garage sis rue Ibn Kâab, Enhayssia Kairouan, loué à Mr Mohamed Anis Lajmi avec un loyer mensuel de 200 D.T.

Mise à prix:

1) Immeuble objet du T.F 13455 Kairouan (47.580,000 D.T) outre les frais de poursuite.

2) 108 parts indivises du T.F. n°21520 Kairouan (38.880,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 21 octobre 2019 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Kairouan à partir de 9h du matin.

Visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples enseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019403056VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie

1- La saisissante : Madame Rim Jbeli, demeurant au 10 du de Rabat, La Goulette, Tunis et ayant élu domicile à l'étude de son avocat Maître Mohamed Lotfi El Ajeri de la société El Ajeri et associés sise au 4 rue Mahmoud Matri, Mutuelle ville 1002 Tunis.

2- Le débiteur saisi : Mr. Raafat Ben Ammar, demeurant au 42 Rue Ali Belhouen, Khaiereddine, la Goulette, Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Lotfi El Ajeri, avocat à la cour de cassation, de la société El Ajeri et associés sise au 4 rue Mahmoud Matri, Mutuelle ville 1002 Tunis.

4- Le bien mis à la vente : Le bien immobilier situé à l'angle des rues Ali Belhouen n°42 et El Imem Ghazali n°13 Khaiereddine, la Goulette, Tunis, consistant en une construction composée d'un rez-de chaussée, d'un premier étage et d'une chambre à la terrasse, le tout construit sur un terrain de 579 m^2, objet du titre foncier n°128513 Tunis dénommé «Lyon 5» et composé de la parcelle n°12 du plan de lotissement du titre foncier n°91817.

- le rez-de-chaussée ouvre sur la rue Ali Belhouen d'une superficie couverte de 200m^2, composé d'un séjour, d'une salle à manger, de trois chambres à coucher, d'un passage, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'une salle d'eau et d'une construction à l'extérieur consistant en une deuxième cuisine, une salle d'eau et un garage ouvrant sur la rue El imem Ghazali, en plus cet étage contient une piscine et un jardin.

-le premier étage est accessible à travers une cage d'escalier de la rue Imem El Ghazali d'une superficie couverte de 135 m^2 et composé d'un séjour, d'une salle à manger avec balcon, de trois chambres à coucher, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, d'un passage et d'un hall.

A la terrasse de cet étage se trouve une buanderie de 16 m^2

5-Le prix d'ouverture : Le prix d'ouverture proposé est de 1.205.771,506 Dinars à la suite d'une évaluation faite par l'expert judicaire Mohamed Abidi en vertu d'une ordonnance sur requête n° 32898 rendue par le président du tribunal de première instance de Tunis le 12 mars 2019 auquel s'ajoute les frais. Tout enchérisseur doit consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

La surenchérie devra se faire à travers un avocat.

Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le gouverneur.

6- Les charges grevant le bien : - Une opposition conservatoire inscrite au registre foncier du titre n°128513 Tunis en date du 4/12/2017 (dépôt Tunis Folio 17/1 n°17476)

7- Date de la mise en vente : la date de la vente a été fixée au mardi 22/10/2019 à partir du 9 heures du matin à la salle des ventes aux enchères au tribunal de première instance de Tunis située au Palais de justice Rue Beb Bnet Tunis.

8-Visite : La visite du bien se fait durant tous les jours de travail aux horaires administratifs de travail.

Pour plus d'informations, il est possible de contacter le greffe du tribunal de Tunis où le cahier de charges a été déposé, ou l'étude de l'avocat poursuivant sis au 4 Rue Mahmoud Matri, Mutuelle ville 1002 Tunis.

2019403070VEPA1

Avis aux créanciers

Société « LES Heritiers MUSTAPHA ERNEZ » S.A.R.L

Au capital social : 100.000DT

Siège social : n°27 rue de Paris - Sousse

MF : L0009319

En vertu d'un jugement n° 57348 rendu en date du 23/8/2019 qui a été déposer au registre national des entreprises le 17/9/2019, il a été décidé ce qui suit : la nomination de Mr Hatem Nasri administrateur judicaire de la société« « LES Heritiers MUSTAPHA ERNEZ» et ce pour accomplir la mission de sa gestion et son administration.

2019R02178DIVD2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Tunis n°39248 du 5/9/2019 décide de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour administrer la succession de feu Madame Echrak Al Gharbi,

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée à l'administrateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur 4 Tunis (tel : 54 022 212// 24 602 239)

2019403066VEPA2

Nomination de mandataire de justice

En vertu de la décision du président de tribunal de première instance de Grombalia relatif au dossier de séquestration numéro 98 datée du 15/7/2019, il a été décidé le changement de Maître Mourad Jarii par maître Aifa Badreddine en qualité de séquestre judiciaire pour continuer la séquestration.

En vertu de la décision de son excellence le juge tutelle par intérim daté du 31/7/2019 dans laquelle il a autorisé la publication de la dite décision.

Ceci dit les créanciers présumés sont invités à déposer leurs oppositions entre les mains du mandataire de justice sus-indiqué et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 l'immeuble Luxor 2 troisième étage Mont-plaisir – Tunis.

2019403076VEPA2

Remplacement d'un Séquestre Judiciaire

Par ordonnance du tribunal de première instance de Tunis du 11/9/2019, il a été décidé de remplacer Monsieur Kais Miladi.

Séquestre Judiciaire sur Mohamed Mourad Trabelsi et sa femme Héla Belhaj par Monsieur Ahmed Khadher qui prend en charge la mission à compter de la date de l'ordonnance.

2019403081VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extra ordinaire de

La société des industries

Pharmaceutiques de Tunisie

Société anonyme au capital de 9.000.000 dt

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

RC:B 147431996

MF:029999J/A/M/000

L'assemblée générale extra ordinaire de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie se tiendra le vendredi 4 Octobre 2019 à 9 h du matin au siège de la société sis à Fondouk Choucha 2013 Ben Arous.

Et ce à l'effet de délibérer sur la continuité de l'activité de la société.

A cette occasion, le conseil d'administration de la société a le plaisir d'inviter tous les actionnaires possédant 10 actions ou plus à assister à la dite Assemblée Générale extra ordinaire.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former le nombre minimum d'actions sus-indiqués et se faire représenter par un actionnaire de leur choix.

Tout actionnaire désirant assister à cette assemblée ou se faire représenter est prié de retirer sa convocation au siège de la société sis à Fondouk Choucha 2013 Ben Arous.

Les actionnaires désirant se faire représenter lors de cette assemblée générale extra ordinaire sont priés de remplir et signer des pouvoirs de représentation (se trouvant au bas de la convocation).

Les convocations, les pouvoirs de représentation et tous les documents devant légalement être communiqués à l'occasion des assemblées générales, seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la Société.

2019R02166SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire DE

LA SOCIETE DES INDUSTRIES

PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

Exercice 2018

Société anonyme au capital de 9.000.000 dt

Siège social : Fondouk choucha 2013 Ben Arous

RC : B 147431996

MF : 029999J/A/M/000

L'assemblée générale ordinaire de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie se tiendra le vendredi 04 Octobre 2019 à 10h du matin au siège de la société sis à Fondouk Choucha 2013 Ben Arous.

Et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des comptes et du Bilan relatifs à l'exercice 2018,

3- Quitus aux administrateurs,

4- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

5- Approbation du renouvellement de la nomination des administrateurs,

6- Nomination deux administrateurs représentants les petits actionnaires au conseil d'administration,

7- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021,

8- Allocation de jetons de présence pour l'exercice 2018 aux administrateurs,

9- Allocation de jetons de présence pour l'exercice 2018 aux membres de comité permanente d'audite interne,

A cette occasion, le conseil d'administration de la société a le plaisir d'inviter tous les actionnaires possédant 10 actions ou plus à assister à la dite Assemblée Générale ordinaire. Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former le nombre minimum d'actions sus-indiqués et se faire représenter par un actionnaire de leur choix. Tout actionnaire désirant assister à cette assemblée ou se faire représenter est prié de retirer sa convocation au siège de la société sis à Fondouk Choucha 2013 Ben Arous. Les actionnaires désirant se faire représenter lors de cette Assemblée générale ordinaire sont priés de remplir et signer des pouvoirs de représentation (se trouvant au bas de la convocation).

Les convocations, les pouvoirs de représentation et tous les documents devant légalement être communiqués à l'occasion des assemblées générales, seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la Société.

2019R02167SANB3

Convocation à la réunion de l'AGO

Société TUNISO-ITALIENNE D'EMAIL, CERAMIQUE ET COLORANTS EMACER S.A-COLORIFICIO CERAMICO

S. A au capital de 2.510.000 dinars

Siège social: 24, Rue Al Kawarismi -St Gobain - 2033 Mégrine

M.F : 0307020 E/A/M/000

RC : B165391998

Les actionnaires de la société sont convoqués à la réunion de l'AGO du 10 octobre 2019 à dix heures aux bureaux de l'usine sis à la ZI de Tazarka et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour relatif au rapport du C.A. et aux rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

2019R02173SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Modern Leasing

(GROUPE BH BANK)

Société anonyme au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Immeuble Assurances Salim Lot AFH - BC5 Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajene

Messieurs les actionnaires de la Société Modern Leasing sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Vendredi 11 octobre 2019 à 11h00 au siège de la société sis à Immeuble Assurances SALIM. Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de la dénomination sociale,

2- Mise à jour de l'adresse du siège social,

3- Modification corrélative des statuts.

2019R02191SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de l'Afrane km 3-sfax

Matricule fiscal : 1016647A

RC: B085591 2007 Sfax

Le conseil d'administration réuni le 12/9/2019, invite tous les actionnaires de la société à une assemblée générale extraordinaire au siège social de la société le 13/10/2019 à 11h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes

- Approbations des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes Augmentation du capital social avec suppression des droits préférentiels de souscription selon l'article 300 du code des sociétés commerciales

- Mise à jour de l'article 6 des statuts

- Questions diverses.

2019X01166SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société WYDLER CONFECTION S.A

Société anonyme au capital social de 109 000 dt

Siège social : Zone Industrielle Zaghouan

Mat fiscal : 1116881Q/A/M/000

RC : 806145692009

Messieurs les actionnaires,

Par la présente, vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire des

actionnaires le mardi 8 octobre 2019 à 10h30 heures du matin dans les locaux de la société sise à la zone Industrielle de Zaghouan, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour

- PV de la dernière assemblée du 23/11/2018 ne sera pas lu est joint à la présente.

- Rapport d'activité du président.

- Présentation des comptes de l'exercice 2018.

- Rapport de l'organe de révision.

- Approbation des comptes de l'exercice 2018 et décharges aux administrateurs.

- Affectation de résultat de l'exercice 2018 et distribution de dividende des exercices antérieurs selon le point n°3 de le PV du conseil d'administration du 4/9/2019.

- Questions diverses

Pour les actionnaires qui souhaitent obtenir de plus amples précisions sur les comptes du bilan et les états financiers 2018 ou qui désirent consulter les livres comptables son priés de contacter la direction au siège social de la société sise à la zone industrielle Zaghouan 1100 dans les heures de travail de la société.

Dans l'attente de vous rencontrer nous vous présentons Messieurs, notre salutation distinguée.

2019U00058SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Denim Authority

Société Anonyme au capital de 4.250.400 dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement 7070, Ras Djebel – Tunisie

Matricule fiscal : 003310 A A/M/000

Identifiant unique RNE Bizerte : 003310 A

N° d'affiliation à la CNSS : 00048720-26

Messieurs les actionnaires de la société Denim Authority sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 14 octobre 2019 à 9 heures à l'Immeuble Yosr,

Appartements n°9 et 10, Rue du Lac Victoria, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Examen d'une requête émanant d'un actionnaire pour sa nomination au poste d'administrateur,

- Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (à titre de régularisation),

- Abandon du projet d'introduction en bourse,

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2019403062SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Immobilière Tuniso-Séoudienne

Société anonyme

S.A au capital de : 15.600.000 D

Siège social : Centre Urbain Nord – Rue Mahmoud Shili International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Matricule Fiscal : 031459 EPM 000

Registre National des entreprises 0031459E

Le conseil d'administration de « la Société Immobilière Tuniso-Séoudienne» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 16 octobre 2019 à 8h00 du matin à la maison de l'entreprise, sise à l'avenue principale du Lac, Les Berges du Lac –1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1- Lecture du rapport d'activité de la société et du rapport d'activité du groupe relatifs à l'exercice 2018

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018

3- Approbation du rapport d'activité de la société et de rapport d'activité du groupe et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion concernant l'exercice 2018

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018

7- Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021

8- Délégations.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, pendant le délai légal.

2019403068SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire n°10

Société Al Kabidha Al Arabia Litaamir

Société anonyme

S.A au capital de : 8.277.300 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - International City centre

(Tour des bureaux) - 1082 Tunis

Matricule fiscal : 1004335 XPM 000

Registre national des entreprises : 1004335X

Le conseil d'administration de la société «Al Kabidha Al Arabia Litaamir» invite tous les actionnaires de la société à assister à la réunion

de l'assemblée générale ordinaire n°10 prévue le Mercredi 16 Octobre 2019 à 9h00 du matin à la maison de l'entreprise, sise à l'avenue principale du Lac, Les Berges du Lac –1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021

2- Délégations.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition de Messieurs les actionnaires au siège de la société, pendant le délai légal.

2019403069SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital 300.000DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Ariana

I.U : 4924157E

Les actionnaires de la société «El Mawarid Tunisienne», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 15 octobre 2019 à 10 h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La restructuration du capital de la société par l'augmentation de son capital à travers l'intégration de ces dettes puis la diminution du capital par absorption de ces pertes cumulées.

2019403074SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (exercice 2018)

Groupe Chimique Tunisien

Société anonyme capital : 476.084.064 DT

7, avenue du Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Belvédère- Tunis

TVA: 003876 L/A/M/000 M.

CNSS : 06391589

Messieurs les actionnaires du Groupe Chimique Tunisien sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 8 octobre 2019 à midi (12h00) au siège social de la société sis à Tunis, 7 avenue du Royaume d'Arabie Saoudite- 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la nomination du représentant du ministère de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables.

2 - Approbation de la nomination du représentant de la société nationale des chemins de fer tunisiens.

3- Approbation de la nomination du représentant du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

4- Présentation des états financiers consolidés exercice 2017.

5- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés exercice 2017.

6- Approbation des états financiers consolidés exercice 2017.

7- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018.

* Présentation des états financiers exercice 2018.

8- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

9- Approbation du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018.

10- Approbation des opérations visées par l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2018.

11- Affectation du résultat net de l'exercice 2018.

12- Quitus aux administrateurs.

13- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2018.

14. Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.

15- Désignation du deuxième commissaire aux comptes pour les années 2019 2020-2021.

2019403080SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «El Wifek Avicole » Sousse

MF : 1592697D/N/M/000

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base et de services agricoles «El Wifek Avicole Sousse informe les adhérents de la société qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de l'année d'exercice 2018 qui sera tenu le Samedi 12 Octobre 2019 à 9H00 du matin à l'hôtel «Riadh Palms» pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration financier et moral de l'exercice 2018.

2- Lecture du rapport du commissaire des comptes pour l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport moral et financier

4- Donner quitus aux administrateurs.

5- Mise à jour de la liste des adhérents.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

Remarque: Tout adhérent a le droit de consulter le rapport moral et financier et le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 4/10/2019 au 11/10/2019.

2019S01038SODB3

DIVERS

Avis au public

Annonce

Ms. Hbib Elaffi et son fils Hossni Annoncent qu'ils ont perdu leur titre de propriété d'une construction sis à sidi Sallah Sfax qui est un acte d' achat notarié fait le 11 octobre 2011 par Tawfik Ben Ayed et son collègue et ils ont l'intention d'extraire un titre prouvant leurs propriétés les oppositions sont recevables à l'étude du notaire Manel Fétwi devant la municipalité de Aguereb dans un délai de 70 jours à partir de la publication au jort.

2019X01162DIVD2

Annonce

Ms. Salem Bahri et son frère Ammar annoncent qu'ils ont perdu leur titre de propriété d'un terrain sis à Bechka Aguerb Sfax qui est un acte d'achat notarié fait le 19 juillet 2006 par Habib

Mbarek et son collègue et ils ont l'intention d'extraire un titre prouvant leurs propriétés les oppositions sont recevables à l'étude du notaire Manel Fétwi devant la municipalité de Aguereb dans un délai de 70 jours à partir de la publication au jort.

2019X01163DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Kammoun déclare avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre 706.68 m2 située à la route Ain km 5 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2019X01165DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Une erreur matérielle s'est introduite dans l'annonce n°2019402956SANB2 relative à la notice d'augmentation de capital de la société Sarouty de promotion immobilière parue au JORT n°87 en date du 6 septembre 2019 où il est stipulé pour le capital social avant augmentation : divisé en 2.000 actions alors que le nombre correct est 200 actions aussi il est stipulé au dépôt provisoire dans le dernier alinéa AC201929800 alors que le numéro correct est AC011352019.

2019403054RECZ9

Rectification

Annonce n°2019402766APSF1, date du 9/8/2019 apparu au jort n°79. page 3004.

Nom de l'association : Conseil Africain des Jeunes Entrepreneurs Francophones au lieu de : Conseil Africain des Jeunes Entrepreneurs Africains

2019403071RECZ9

Rectificatif

Annonce n°2016T03031FCCC2 parue au JORT n° 128 du 25/10/2016 page (6610),

Lire : Enregistrement n° 16204521 au lieu de : 16824521

Le reste sans changement

2019403072RECZ9

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 2017

(Exprimés en Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations Incorporelles	1	199 969	199 969
Amortissements		<198712>	<195 426>
		1 257	**4543**
Immobilisations Corporelles	2	688535	622 255
Amortissements		<512816>	<471 033>
		175719	**151 222**
Immobilisations Financières		1 500	1 500
Provisions		<1500>	-
		-	**1 500**
Total des Actifs Immobilisés		**176 976**	**157 265**
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**176 976**	**157 265**
ACTIFS COURANTS			
Clients et Comptes Rattachés	3	1308907	1 037 060
Provisions		<466323>	<337 469>
		842 584	**699 591**
Autres Actifs Courants	4	512 959	214 471
Provisions		<458>	<458>
		512 501	**214 013**
Placements et Autres Actifs Financiers		1 200 000	1 386 281
Liquidités et Equivalents de Liquidités	5	64 348	15 545
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**2 619 433**	**2 315 430**
TOTAL DES ACTIFS		**2796 409**	**2 472 695**

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 2017

(Exprimés en Dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Subvention d'investissement		909 843	909 843
Ammortissement subvention d'investissement		<825 761>	<824 782>
		84 082	**85 061**
Résultats Reportés		1 918 740	1 849 895
Total des Capitaux Propres avant Résultat de l'Exercice	**6**	**2 002 821**	**1 934 955**
Résultat de L'exercice		**364 775**	**68 845**
Total des capitaux propres avant affectation		**2 367 597**	**2 003 800**
PASSIFS			
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	7	165 527	155 242
Autres Passifs Courants	8	263 286	313 652
Total des Passifs Courants		**428 813**	**468 894**
TOTAL DES PASSIFS		**428 813**	**468 894**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS		**2796409**	**2 472 695**

ETATS DE RESULTATS COMPARES DES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2018 & 2017

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Revenus		1 270 946	950 050
- Autres produits d'exploitation		979	4 529
- Subventions d'exploitation		746 000	637 400
Total des Produits d'Exploitation (1)	**9**	**2 017 925**	**1 591 979**
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Achat consommés		47106	64 267
- Achat d'approvisionnements consommés		7 196	5 335
- Charges de personnel		701327	722 130
- Dotations aux amortissements et aux provisions		175 423	235 692
- Autres charges d'exploitation		790 650	601 386
Total des charges d'exploitation (2)	**10**	**1 721 702**	**1 628 810**
RESULTAT D'EXPLOITATION (1) - (2)		**296 222**	**<36 831>**
- Charges Financières Nettes	11	<21538>	<6 163>
- Produits des Placements	12	70 982	79 955
- Autres gains ordinaires	13	23 893	33 366
- Autres pertes ordinaires	14	<4 785>	<1 482>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		**364775**	**68 845**
- Impôt sur les bénéfices		-	-
RESULTATS NET DE L'EXERCICE		**364775**	**68 845**

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 2017

(Exprimé en Dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**364 775**	**68 845**
Ajustements pour :		
- Amortissements et provisions	46 569	<19 933>
-Amortissements des subventions d'investissement et sensibilisatio	< 979>	<4 529>
Variation des :		
- Créances	<142 992>	<14 704>
- Autres actifs	<298 488>	<99 764>
- Fournisseurs et autres	10 285	67 690
- Autres dettes	<50 161>	56 123
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	***<70 992>***	***53 729***
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acqu. d'immo. corp & incorp	<66 486>	<52 032>
Encaissements suite à la cession d'immo	-	22 555
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	***<66 486>***	***<29 477>***
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissement /placements	-	<401 905>
Encaissement /placements	186 281	317 604
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	***186 281***	***<84 301>***
Variation de trésorerie	**48 803**	**<60 048>**
Trésorerie au début de l'exercice	**15 545**	**75 594**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**64 348**	**15 545**

2019R02179BCFA5